

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR LA LOCATION D'UNE
MINIPELLE POUR LE PARKING DU CHATEAU DE BAC SAINT MAUR

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition tarifaire présentée par la société CHRISTIAN BATAMAT;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société CHRISTIAN BATAMAT (sise 1 rue Amaury de la grange .59660 MERVILLE) un devis relatif à la location d'une minipelle pour le parking du château de Bac Saint Maur, pour un montant de 2387.28 € TTC ;

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 01 Mars 2024

DEC2024_35

Le Maire,

Jean-Claude THOREZ

